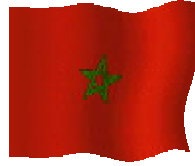


MAROC



Dossier réalisé par XCOM
(janvier 2003)

SOMMAIRE

GENERALITES

| | |
|----------------------------|-----|
| LE MAROC EN BREF | p.3 |
| LA VIE POLITIQUE | p.5 |
| L'ECONOMIE MAROCAINE | p.8 |

LES NTIC AU MAROC

| | |
|-------------------------|------|
| INFORMATIQUE..... | p.15 |
| TELECOMMUNICATIONS..... | p.16 |
| INTERNET | p.23 |
| CONCLUSION | p.29 |

COMMERCER AVEC LE MAROC

| | |
|----------------------------------|------|
| PROCEDURE ET FORMALITES | p.30 |
| LES RELATIONS FRANCE MAROC | p.30 |
| LES RELATIONS UE -MAROC..... | p.31 |
| L'OUVERTURE SUR L'ETRANGER..... | p.31 |

GENERALITES

Le Royaume du Maroc se situe dans la partie nord-ouest du continent africain. Il est séparé de l'Espagne par le Déroit de Gibraltar. Il partage ses frontières à l'est avec l'Algérie et au sud-est avec la Mauritanie. L'ouest et le nord sont baignés respectivement par l'Océan Atlantique et la mer Méditerranée. D'une superficie de 710 000 km² – Approximativement deux fois la superficie de l'Allemagne – le pays est divisé en 40 provinces et 2 wilayas – Casablanca et Rabat-Sale.

Casablanca est la capitale économique et le centre d'affaires du pays tandis que Rabat – sa capitale – est le centre administratif du pays. Le Maroc se compose d'une population arabe, berbère et d'une minorité juive. Le pays compte plus de 29 millions d'habitants dont plus de la moitié ont moins de 20 ans et seulement 5% ont plus de 65 ans. Une vaste majorité de la population est de confession musulmane sunnite (98,7%). On trouve une minorité chrétienne (1,1%) et juive (0,2%).

La langue officielle est l'arabe et la seconde langue la plus parlée est le français. L'enseignement, au niveau primaire et secondaire, se fait dans les deux langues. La dynastie Alaouite règne sur le Maroc depuis 1660. Le Roi représente une autorité spirituelle et temporelle. Sa Majesté Le Roi Mohammed Ben El Hassan Alaoui, Mohammed VI, a succédé à son père feu Sa Majesté le Roi Hassan II en juillet 1999 qui a régné trente huit ans sur le pays. S.M. Le Roi Mohammed Ben El Hassan Alaoui est le dix-huitième souverain de la dynastie Alaouite et le trente-sixième descendant du prophète Mohammed.

LE MAROC EN BREF



Nom officiel

Royaume du Maroc Mamlaka al-Maghrebia

Région

Afrique (hémisphère nord)

Superficie

458.730 km² - 710850 km² avec le Sahara Occidental — 39.2 millions d'hectares à vocation agricole, soit 55% de la superficie totale

Situation géographique

État le plus occidental de l'Afrique du Nord Le Maroc appartient à la fois au monde méditerranéen, au monde océanique et au monde saharien.

Climat

Zone subtropicale, en été zone aride chaude, frais et humide en hiver.

Villes principales

Casablanca, Fès, Marrakech, Oujda, Tétouan, Meknès

INFOS MAROC

Population

28.2 millions d'habitants dont 14.2 millions en milieu urbain

Principales agglomérations

Casablanca : 3 422 000 hab.

Marrakech : 1 149 000 hab.

Rabat-Salé : 1 887 000 hab.

Fès : 1 108 000 hab.

Oujda : 1 127 000 hab.

Kénitra : 1 106 000 hab.

Tanger : 522 000 hab.

Tétouan : 612 000 hab

Langue officielle

Arabe + langues berbères — français-espagnol

Capitale

Rabat

Régime politique

Monarchie constitutionnelle — régime parlementaire bicaméral (deux assemblées législatives)

Chef de l'État

Mohammed VI (Sa Majesté le Roi du Maroc)

Fête nationale

30 juillet (fête du trône) 18 novembre (fête de l'indépendance)

Devise nationale

Dieu, la patrie, le roi

Monnaie nationale

Dirham marocain (MAD)

Cours au 21/11/2001

1 Euro = 10.28 dirham(s) marocain

PNB

33.7 mds\$ (1999) - 56eme rang mondial sur 226 pays.

PNB/habitant : 1140\$ - 145 rang mondial sur 226 pays (données 1994)

Budget de l'Etat

26% du PNB — 1,7 Mds\$ (2000)

Religions

Islam — 89% de musulmans (80% de sunnites melkites) — 69000 chrétiens catholiques — 7000 juifs

Espérance de vie

69.5 ans (1999)

Taux de croissance démographique en 2000

2% (1995)

Taille moyenne des ménages

5.5

LA VIE POLITIQUE MAROCAINE

Le Maroc est devenu une monarchie constitutionnelle après son indépendance en 1956. Le gouvernement est responsable devant le Roi et le Parlement. Les membres du gouvernement sont nommés par le Roi sur proposition du Premier Ministre. Un gouvernement d'alternance a été instauré en 1998 par feu S. M. le Roi Hassan II.

Le Parlement a successivement été bicaméral (de 1962 à 1970) et monocaméral (de 1970 à 1996). Depuis la nouvelle constitution de 1996, il est à nouveau composé de deux chambres: la Chambre des représentants (composée de 325 représentants élus par vote pour un terme de 5 ans) et la Chambre des conseillers qui ont un terme de 9 ans (composée de 270 membres élus indirectement par plusieurs collèges électoraux [162 élus par des conseils locaux et 108 élus par l'industrie, l'agriculture et les syndicats]).

Quant aux partis politiques, il y en a plusieurs (16), mais «le paysage politique marocain est marqué par l'existence de deux coalitions principales. En premier lieu, la Koutla réunit les partis de l'ancienne opposition. Elle est au cœur de la coalition qui forme le gouvernement. La Koutla compte 102 sièges à la Chambre des représentants. Le Wifak, pour sa part, rassemble les partis de droite (100 sièges à la Chambre). Le reste est constitué par des partis se réclamant du centre, à côté des syndicats, de l'islam politique et de la gauche radicale.»

(<http://www.pm.gov.ma/fr/>) (Site web du Premier ministre).

Depuis quelques années, le pays s'est engagé sur la voie d'une plus grande ouverture politique et démocratique. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a réitéré son désir d'une plus grande ouverture politique et d'un plus grand niveau de transparence juridique en mettant l'accent sur des projets de réformes sociales notamment en matière d'éducation.

Les changements intervenus au Maroc en 2002 et le programme du nouveau gouvernement élu en Octobre dernier ont témoigné cette année encore de la ferme volonté du Maroc de donner une impulsion nouvelle au programme national de développement économique.

2003 marque en effet un tournant historique dans la politique d'ouverture commerciale du Maroc avec le début du démantèlement des droits de douane appliqués sur les produits encore protégés en provenance d'Europe.

Pour accompagner ce mouvement, d'importantes mesures telles que la création de centres régionaux d'investissement, de zones industrielles aménagées à des prix compétitifs, la nomination de walis appelés à jouer un rôle croissant dans le processus économique régional ont contribué à améliorer encore l'environnement des entreprises et leur conditions d'exercice.

Les télécommunications, devenues l'un des axes prioritaires du nouveau gouvernement marocain, vivent depuis plusieurs années une mutation d'envergure au Maroc.

Immense outil au service du développement économique, de l'accès au savoir et de la mondialisation des échanges, **le secteur des NTIC se voit en effet doter d'un plan d'action volontariste** visant à faire de ce secteur un facteur de compétitivité et de mise à niveau de l'entreprise.

LE GOUVERNEMENT MAROCAIN

Chef de l'Etat, Roi du Maroc, MOHAMMED VI (depuis le 23.07.99)

Premier ministre, M. Driss JETTOU (depuis le 09.10.02)

MINISTRES

Ministre d'Etat, M. Abbas EL FASSI

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Mohamed BENAÏSSA

Ministre de l'Intérieur, M. Al Mustapha SAHEL.

Ministre de la Justice, M. Mohamed BOUZOUBAA

Ministre des Habous et des Affaires islamiques, M. Ahmed TOUFIQ

Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, M. Mohamed EL YAZGHI

Ministre des Finances et de la Privatisation, M. Fathallah OUALAALOU

Secrétaire général du Gouvernement, M. Abdessadek RABIAH

Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, M. Mohand LAENSER

Ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité, M. Mustapha MANSOURI

Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, M. Habib EL MALKI

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Khalid ALIOUA

Ministre chargé de la Modernisation des Secteurs publics, M. Najib ZEROUALI OUARITI

Ministre de la Culture, M. Mohamed ACHAÂRI

Ministre des Droits de l'Homme, M. Mohammed AUJJAR

Ministre de l'Artisanat et de l'Economie sociale, M. M'Hamed EL KHALIFA

Ministre de l'Equipement et du Transport, M. Karim GHALLAB

Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Télécommunications, M. Rachid Talbi EL ALAMI

Ministre du Tourisme, M. Adil DOUIRI

Ministre de la Santé, M. Mohamed Cheikh BIADILLAH

Ministre des Pêches maritimes, M. Mohamed TAIEB RHAFES

Ministre chargé des Relations avec le Parlement, M. Mohamed Saad EL ALAMI

Ministre de l'Energie et des Mines, M. Mohamed BOUTALEB

Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement, M. Nabil BENABDALLAH

Ministre du Commerce extérieur, M. Mustapha MECHAHOURI

Ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed EL GAHS

MINISTRES DELEGUES

Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Administration de la Défense nationale, M. Abderrahman SBAÏ

Ministre délégué aux Affaires étrangères et à la Coopération, M. Taieb EL FASSI FIHRI

Ministre déléguée auprès des Affaires étrangères et de la Coopération, chargée des Marocains résidents à l'Etranger, Mme Nouzha CHEKROUNI

Ministre délégué à l'Intérieur, M. Fouad Ali HIMMA

Ministre délégué auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, chargé de la Recherche scientifique, M. Omar FASSI FIHRI (PPS)

Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Affaires économiques et générales et de la Mise à niveau de l'Economie, M. Aderrazzak EL MOSSADEQ

Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Logement et de l'Urbanisme, M. Ahmed TOUFIQ HJIRA

SECRETAIRES D'ETAT

auprès du ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau, M. Abdelkebir ZAHOU

auprès du ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité, chargée de la Solidarité et de l'Action sociale, Mme Yasmina BADDOU (Istiqlal)
chargé de la Formation professionnelle, M. Said OULBACHA

auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, chargée de l'Alphabétisme et de l'Education non formelle, Mme Nejma THAY THAY RHOZALI (proche du RNI)

auprès du ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'eau, et de l'environnement, chargé de l'environnement, M. M'Hammed EL MORABIT

L'ECONOMIE MAROCAINE

La situation stratégique du Maroc le met à la croisée des grands courants d'échanges et lui confère une place privilégiée aussi bien sur le plan commercial que financier. Elle l'incite par conséquent, à opter pour une politique d'ouverture notamment dans le domaine économique.

En effet, le Maroc réunit les principaux facteurs susceptibles de constituer un attrait pour les capitaux étrangers, à savoir un système bancaire développé, une bourse de valeurs rénovée, une politique libérale et une fiscalité incitative. Tous ces atouts font de lui un marché largement ouvert sur le monde extérieur ; le commerce extérieur représente 35 % de son PIB. et de grands groupes internationaux y sont actifs.

Toutefois, il faut signaler que l'économie du Maroc repose essentiellement sur le secteur agricole. Celui-ci emploie près de la moitié de la population active, participe pour 17 % du PIB et emploie 40% de la main d'œuvre. Comparativement à 25% pour l'industrie et 35% pour les services (année de référence 1998). Les mines, principalement la production de phosphate, la transformation alimentaire et les textiles dominent les activités industrielles tandis que le commerce et le tourisme sont les principales activités dans le secteur des services. Bien que l'économie soit stable, la croissance est faible et le taux de chômage avoisine les 20% en milieu urbain. Il existe une grande disparité entre les zones rurales et urbaines. L'économie marocaine a marqué une légère hausse de 0,8% en 2000 et ceci résulte de la baisse du PIB agricole dû à la sécheresse (-16,7%) et de la progression du PIB non-agricole (+3,5%).

Comptes nationaux du Maroc

| | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 |
|--|---------|----------|----------|----------|----------|
| PIB (Millions \$ EU) | 3 166,2 | 35 136,6 | 32 081,8 | 33 952,9 | 33 867,4 |
| Croissance du PIB (%) | -6,6 | 12,2 | -2,3 | 6,5 | 0,2 |
| Produit national brut (PNB) par habitant (en \$ EU) | 1 120 | 1 300 | 1 260 | 1 250 | 1 190 |
| Croissance agricole (%) | -43,9 | 78,0 | -26,5 | 23,6 | |
| Croissance industrielle (%) | 4,5 | 4,8 | 5,7 | 1,8 | |
| Inflation (déflateur du PIB, %) | 8,0 | 1,0 | 2,0 | 0,7 | 1,0 |
| Investissement/PIB (%) | 20,7 | 19,6 | 20,7 | 22,6 | 22,8 |
| Investissement privé/PIB (%) | 12,5 | 12,6 | 13,6 | 15,9 | 18,3 |
| Investissement public/PIB (%) | 8,9 | 6,8 | 7,1 | 6,6 | |

Le produit intérieur brut (PIB) du Maroc s'élevait en 1999 à 34 milliards de dollars EU.

PIB PAR GRANDE BRANCHE

| | 2000** | 2001* |
|---|------------------|------------------|
| PIB au prix de 1980 | | |
| (en millions de Dh) | 134 927,4 | 143 648,3 |
| PIB hors agriculture (en millions de Dh) | 119 351,3 | 123 825,5 |
| Variation du PIB global en % | 1,0 | 6,5 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | -14,7 | 27,3 |
| Variation du PIB hors agriculture en % | 3,4 | 3,7 |
| Mines | - 5,2 | 7,5 |
| Énergie | - 0,5 | 8,1 |
| Industries manufacturières | 3,5 | 4,2 |
| Bâtiment et travaux publics | 7,1 | 5,8 |
| Commerce + Droits et taxes sur importations | 5,6 | 3,3 |
| Transports et communications | 9,4 | 1,0 |
| Autres services | 1,4 | 0,7 |
| Administrations publiques | 1,4 | 4,6 |
| PIB au prix courants (en millions de Dh) | 354 067,9 | 382 897,0 |
| Structure du PIB en % | | |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 14,0 | 15,8 |
| Mines | 2,0 | 1,9 |
| Énergie | 7,1 | 6,9 |
| Industries manufacturières | 17,6 | 16,9 |
| Bâtiment et travaux publics | 5,2 | 5,1 |
| Commerce + Droits et taxes sur importations | 19,9 | 19,0 |
| Transports et communications | 7,0 | 6,9 |
| Autres services | 12,9 | 12,2 |
| Administrations publiques | 14,3 | 15,2 |

Provisoire **Semi-définitif

L'économie marocaine est relativement ouverte avec des exportations et importations qui s'élèvent à 65% du PIB. En 1999, les importations ont progressé de 5,5% contre 5,1% pour les exportations aggravant ainsi le déficit commercial du pays de 6,7%. La part du déficit commercial dans le PIB s'élevait à 8% en 1998.

| | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Balance commerciale (M SEU) | 2 482,13 | -2 193,47 | -1 863,94 | -2 215,23 |
| Exportations | 6 871,00 | 6 886,17 | 7 039,07 | 7 253,23 |
| Importations | 9 353,14 | 9 079,64 | 8 903,02 | 9 468,46 |
| Balance générale | -1 895,38 | -673,05 | -988,18 | -662,14 |

ÉDUCATION

| (Effectifs en milliers) | 2000-2001 | 2001-2002 |
|---|--------------|--------------|
| Enseignement primaire | 3 842 | 4 029 |
| % Filles | 45,6 | 46,2 |
| Enseignement collégial | 1 043 | 1 096 |
| % Filles | 42,9 | 43,3 |
| Enseignement secondaire | 484 | 515 |
| % Filles | 45,6 | 46 |
| Classes préparatoires | 2,3 | 2,7 |
| % Filles | 26,8 | 29,8 |
| Brevet de Technicien Spécialisé (B.T.S) | 1,0 | 1,3 |
| % Filles | 27,3 | 27,2 |
| Universitaire Public (Y compris les écoles rattachées aux universités) | 262 | 261* |
| % Filles | 43,8 | 46,5* |
| Instituts et Écoles Supérieures (public) | 9 | ... |
| % Filles | 39,3 | ... |
| Formation pédagogique | 15 | 12 |
| % Filles | 50,2 | 52,2 |

EMPLOI, SALAIRES ET PRIX

| Emploi (année 2001) | Urbain | Rural | Ensemble |
|--|-------------|-------------|-------------|
| (Population âgée de 15 ans et plus) | | | |
| Taux d'activité | 46,0 | 58,9 | 51,3 |
| Hommes | 73,5 | 84,2 | 77,9 |
| Femmes | 20,1 | 33,5 | 25,5 |
| Taux de chômage | 19,5 | 4,5 | 12,5 |
| Hommes | 18,0 | 5,6 | 12,5 |
| Femmes | 24,7 | 1,6 | 12,5 |
| Salaires | 1-07-1996 | 1-07-2000 | |
| S.M.I.G (Salaire horaire en Dh) | 7,98 | 8,78 | |
| S.M.A.G (Salaire journalier en Dh) | 41,36 | 45,50 | |
| Indice du coût de la vie (milieu urbain) (385 articles; base 100 en 1989) | 2000 | 2001 | |
| Indice | 157,3 | 158,3 | |
| Variation annuelle en % | 1,9 | 0,6 | |

INFOS MAROC

Le gouvernement a lancé plusieurs réformes afin d'attirer les investisseurs étrangers et de développer le secteur privé. La Charte de 1995 sur les investissements a mis en place des mesures incitatives au niveau administratif, fiscal et douanier. Une nouvelle loi sur les sociétés anonymes ainsi qu'un nouveau code du commerce ont été adoptés. Les investissements nationaux et étrangers ont augmenté durant la période 1999-2000 de façon significative. En effet, **les investissements étrangers ont presque quadruplé pour atteindre un niveau exceptionnel** (17,7 milliards de dirhams marocain ou 1,7 milliard de dollars EU) grâce, entre autres, au prix record obtenu de la vente de la deuxième licence GSM (plus de 1 milliard de dollars EU).

Le taux d'investissement s'est élevé à 25,3% du PIB.

Le pays fait face à une concurrence régionale (Tunisie, Egypte, Algérie) et internationale, notamment celles des pays d'Extrême-Orient. La majeure partie de ses exportations s'effectue avec l'Europe (63% avec l'UE) et plus principalement avec la France et l'Allemagne. Le Japon (8%), les pays du Sud-Est asiatique (7%), la Libye (3%) et les Etats-Unis (3%) constituent les autres pays hors Europe où le Maroc transige. Ses importations proviennent de l'UE pour 57%, des Etats-Unis (7%), de l'Arabie Saoudite (5%) et du Brésil (3%).

La signature de l'Accord d'association avec l'Union européenne a marqué un pas vers l'intégration européenne et internationale. En vertu de cet accord, une zone de libre échange est instaurée entre les deux parties. Cet Accord est entré en vigueur en mars 2000 et il exercera des pressions sur l'ensemble de l'économie pour que les réformes soient élargies dans d'autres secteurs d'activités économiques, surtout ceux exposés davantage à la concurrence internationale.

Les réformes initiées dans le secteur des télécommunications ont déjà porté leurs fruits avec comme résultat des investissements massifs et une participation grandissante du secteur privé. La modernisation de la législation et du cadre réglementaire a permis au secteur privé d'accéder à des activités économiques réservées jusqu'alors à l'appareil de l'Etat.

La première vague de privatisation a vu le transfert de 112 sociétés au secteur privé depuis 1993. Depuis, les privatisations des entreprises publiques notamment dans la distribution de l'eau, de l'électricité ou dans l'assainissement continuent. Cependant, malgré le nombre important des privatisations, le poids des entreprises publiques dans l'économie reste relativement important. Sa contribution au PIB était de 13% en 1997 et sa part dans l'investissement global marocain était de 22% pour la même période. Le secteur qui sans nul doute connaît les réformes les plus poussées est celui des télécommunications avec l'ouverture de certains services à la concurrence dès 1998, la privatisation de l'opérateur historique, Maroc Telecom en 2000, et l'ouverture complète du marché des services fixes prévue pour 2002.

Le Premier Ministre A. Youssoufi a, dans la déclaration faite devant les deux chambres du parlement en 1998, indiqué que : "Le Maroc est plus que jamais condamné à s'adapter, à s'ouvrir à la nouvelle société émergente de l'information et du savoir, à se positionner dans les nouvelles technologies et créneaux économiques et à s'imprégner des idées et valeurs universelles. Le gouvernement conduira une politique permettant l'entrée du Maroc dans la société de l'information. Il définira et mettra en œuvre une stratégie nationale globale et intégrée dans la poste, les télécommunications, l'informatique, l'audiovisuel et la communication. Il s'attachera à généraliser l'utilisation des technologies de l'information; à maîtriser la libéralisation du secteur en favorisant la concurrence; à garantir l'accès à l'information et au savoir; à mettre en place un plan de déploiement des autoroutes de l'information et à accélérer le programme d'équipement du pays".

Le Maroc, malgré ses fortes traditions et ses contrastes sociaux et économiques importants, a décidé d'adopter des modèles de libéralisation des marchés. Il a quand même réussi, durant les trois dernières années, à relever un défi énorme de modernisation et de développement de son secteur des télécommunications.

LE MARCHÉ DES NTIC

Le secteur des technologies de l'information revêt une importance primordiale pour le Maroc. A la fois porteur et créateur de richesse, il figure parmi les choix prioritaires de l'Etat.

L'Internet est accessible au Maroc depuis novembre 1995. A l'image des lignes fixes au Maroc, l'Internet est essentiellement dominé par l'opérateur marocain I.A.M (Maroc Télécom) qui gère les adresses électroniques ainsi que les connexions au réseau Internet mondial.

I.A.M distribue Internet via son propre réseau ou via les **130 fournisseurs d'accès** qui fixent librement les tarifs de connexion à leurs abonnés.

Comme pour la téléphonie mobile, I.A.M connaît depuis mars 2000 et pour la première fois la **concurrence avec Maroc Connect, filiale de Wanadoo**. Là aussi, l'arrivée de ce nouvel entrant a eu un effet accélérateur dans la baisse des tarifs internet. Ces derniers ont chuté de près de 50 % depuis l'arrivée de Maroc Connect, au grand désarroi des petits fournisseurs d'accès qui ne peuvent suivre cette baisse des tarifs. Saisissant l'ART, Maroc Connect et les autres fournisseurs d'accès indépendants entendent remettre en cause la position dominante d'I.A.M. Le Vsat (système numérique par satellite) pourrait être la solution afin de contourner ce quasi monopole. Maroc Connect réfléchit à cette solution, mais cette technologie est encore chère.

Internet est devenu un véritable phénomène de société au Maroc, le pays compte près de 2500 cybercafés dont la majorité est concentrée sur Casablanca et Rabat. Les « cybers » sont des lieux de rencontre sociale, leurs abonnés sont jeunes et leur fréquentation s'étend rapidement dans les quartiers populaires et les villes périphériques. Pour beaucoup, l'internet représente l'évasion, le moyen de quitter le Maroc sans visa, de prendre contact avec la famille à l'étranger.

Dans le monde du travail, internet a pourtant du mal à percer, seulement 20 % des entreprises marocaines sont connectées au web. Pour l'administration, seuls les ministères et les grands organes de l'Etat ont ouvert leur site internet.

La pénétration dans les foyers reste donc faible puisque les marocains préfèrent y avoir accès, sans investir dans un équipement informatique, dans des établissements publics (cybercafés, administration, bibliothèques, écoles, entreprises,...). Les gros équipementiers étrangers concentrent donc pour le moment leur attention sur les collectivités et les entreprises même si le marché n'est pas encore aussi mûr que celui de la téléphonie fixe.

Le succès populaire de l'Internet au Maroc ne pouvait pas laisser indifférent les créateurs de contenu. Le pays connaît une véritable fièvre des portails. Depuis le début de l'année 2000, plusieurs portails marocains d'informations générales sont apparus sur le net. On pourrait citer en exemple "orientation.com", "wanadoo.net.ma" ou bien encore "planetarabia.com". D'autres existaient déjà, tel le fameux "Casamet" et son portail "Ménara", jeune pousse à succès de l'internet marocain, rachetée en janvier 2000 par Maroc Telecom afin d'étoffer et compléter son portefeuille.

L'engouement est tel que l'américain Yahoo est sur le point d'ouvrir une filiale au Maroc.

De nombreux portails spécialisés sont également récemment apparus, tels "Finaccess" pour l'information financière et boursière, "Maroc Export," information professionnelle pour les chefs d'entreprise ou "Marocafeminin", portail féminin. Cependant, l'achat en ligne reste un phénomène très marginal.

Il en va de même pour l'utilisation du WAP, disponible depuis 1 an environ, qui ne séduit qu'une partie infime de la population marocaine.

Pour toutes les multinationales du secteur des télécoms, le Maroc représente incontestablement une priorité en Afrique. Sa situation géographique aux portes de l'Europe, sa forte croissance économique, l'élévation constante du niveau de vie, la qualité de la formation de bon nombre de marocains ayant étudié en Europe et l'ouverture internationale acceptée, semble-t-il, par le nouveau roi Mohamed VI, sont autant d'indicateurs favorables pour les investissements internationaux.

Le marché des télécommunications est tiré par le succès rencontré par la téléphonie mobile et l'internet, dans une moindre mesure. Pays encore sous-développé, le Maroc a les moyens de s'équiper en infrastructures de téléphonie fixe. Il en a même besoin pour soutenir sa croissance dans un environnement politique relativement stable.

La libéralisation du secteur des télécommunications, la conclusion d'accords avec des partenaires stratégiques comme Vivendi Universal, plaident pour le développement d'infrastructures compétitives et concurrentielles, qui ouvriront la voie à de nouveaux consommateurs et de nouvelles initiatives.

La politique de développement adoptée par le Gouvernement afin de favoriser l'émergence d'une société du savoir et de l'information (appelée « STRATEGIE E-MAROC ») s'appuie sur :

- la mise en place d'un réseau inter-administrations;
- l'émergence d'une économie marocaine basée sur le savoir et l'innovation;
- la valorisation des ressources humaines;
- le développement des infrastructures;
- la généralisation de l'utilisation des technologies de l'information.

D'un point de vue financier, le gouvernement a créé à cet effet deux fonds :

* Le fond de service universel

Il est financé par un prélèvement de 4% du chiffre d'affaire des opérateurs de télécom. **Ce fond est estimé à 600 Millions de Dh pour un chiffre d'affaire total des NTIC de 15 milliards de Dh.**

* Le fond de formation et de recherche

Lui sera financé par un prélèvement de 1%, soit **un budget d'environ 150 millions de Dh.** Son but sera de financer les formations et les recherches dans le domaine des NTIC, en particulier de faire passer le nombre de cadres formés de 1500 par an à 5000.

L'objectif global du gouvernement est ambitieux. Il s'agit de passer à 10 millions d'internautes en 2010, soit 30% de la population. Avec malgré tout une étape intermédiaire de 3 millions en 2005.

Le secteur des NTIC emploie actuellement environ 12 000 personnes et devrait générer quelques 30 milliards de Dirhams de chiffre d'affaires à l'horizon 2008, permettant la création de 100 000 emplois directs et 360 000 emplois indirects surtout dans la branche des services.

Casablanca s'impose comme un pôle régional pour le développement des NTIC grâce à la présence remarquable des multinationales de l'information.(90% des entreprises ont leur siège à Casablanca)

Casablanca étant pionnière dans le secteur des NTIC, elle abrite les grandes manifestations nationales et internationales dans ce domaine d'activité, ainsi que les sièges de représentants d'opérateurs MONDIAUX. Les entreprises implantées produisent aussi bien le hardware que le software.

De nouveaux investissements ont été réalisés tels que **ST Microelectronics spécialisé dans la production de composants.** Ce secteur émergent, et notamment la fabrication de composants électroniques, présente une forte vocation exportatrice. L'essor des télécommunications et l'implantation de groupes internationaux ouvre à ce secteur de grandes perspectives d'avenir. Les circuits imprimés mono et multicouches, les composants passifs et actifs, les convertisseurs et les équipements pour les télécommunications présentent de réelles opportunités d'investissement pour la région notamment dans la sous-traitance à l'exportation.

Les call centers se développent et le potentiel attendu au Maroc est de plus 30.000 emplois. A cela s'ajoute le développement de logiciels, de contenus et de télé services. **La croissance du secteur est estimée à plus 250% à l'horizon de 2004**, soit plus de 60% par an depuis l'année 2000.

Point d'ancrage des Technologies de l'Information Et de la Communication au Maroc.

Le secteur des NTIC est un secteur stratégique que la Région du Grand Casablanca envisage de développer. Aussi, La Région dispose actuellement, à l'instar des grandes villes qui s'insèrent dans le troisième millénaire, d'un Technopark dédié aux technologies de l'information. Le technopark de Casablanca est géré par une société de droit privé d'économie mixte le MITC : Moroccan Information Technoparc Company (M.I.T.C.).

Les entreprises du secteur des TI

| SOCIETE | CA (millions dhs) | EFFECTIF | ACTIVITE |
|---------------------------------|----------------------|----------|---|
| Médi télécom S.A | 1880 | 700 | Gestion de réseaux téléphoniques |
| CBI | 250 | 400 | Solutions informatiques,bureautique, télécom |
| Maroc Bureau | 197 | 500 | Matériel bureautique, informatique |
| IB Maroc.com | 171 | 75 | Matériel informatique, installation et maintenance |
| GSI Maroc | 97 | 85 | Matériel informatique |
| Siemens business services | 85.6 | 50 | Vente de matériel et services en Informatique |
| Sigmatel | 80 | 100 | infrastructure des systèmes d'information |
| Cap'info | 66 | 110 | Ingénierie informatique |
| Hightech payment systems | 60 | 80 | Ingénierie informatique en systèmes de paiement |
| First informatique | 50 | 50 | Matériel informatique |
| S2M | 48.5 | 82 | Créations de logiciels monétiques |
| NCRM Maroc | 45.7 | 38 | Importation matériel d'informatique |
| Diagone | 30 | 20 | Formation et développement Informatique |
| IDP | 30 | 30 | Matériel informatique |
| Satinfo | 20 | 37 | Editeur de logiciels |
| Netcom technologies Maroc | 17 | 22 | Transfert de données, administration réseaux |
| Ferembal Maghreb | 10 | 68 | Fabrication articles de classement et fournitures |

L'Informatique

Pour faire face à l'ouverture progressive du marché dans le cadre de l'accord de libre échange entre le Maroc et l'Union Européenne, le gouvernement marocain a introduit le programme de "mise à niveau" des entreprises où le secteur informatique figure en bonne place en tant qu'outil stratégique dans le développement de l'appareil productif de l'économie nationale.

A l'heure actuelle, le chiffre d'affaires du secteur informatique marocain est estimé à 3.5 milliards de dirhams en 2000.

De même, on estimait à la fin 2000, le parc total d'ordinateurs à près de 500 000 unités. La croissance du marché se situe aux alentours de 20% soit 100 000 ordinateurs en plus chaque année.

Le potentiel reste donc énorme, puisque 57% des entreprises n'utilisent jamais l'informatique (données de 1999) et qu'il n'y a à l'heure actuelle qu'un ordinateur pour trente fonctionnaires.

Les freins à l'informatisation les plus souvent évoqués sont :

- le coût élevé du matériel (logiciels, salaires des informaticiens, etc.)
- un déficit en ressources humaines (absence de formation, analphabétisme, ignorance de l'utilité de l'informatique..)
- et un déficit des prestations offertes par les fournisseurs, et sociétés de services insuffisantes (services après vente défectueux, non respect des engagements et des délais...)

C'est donc dans une optique d'amélioration des conditions de l'offre en matière informatique et de développement des sociétés de communication et d'information, que les pouvoirs publics ont favorisé la création de technoparcs, véritables pépinières pour entreprises high-tech (Technoparc de Casablanca également appelé Goldorak) dont le succès reste cependant à prouver.

En raison du développement récent et de ces perspectives de croissance alléchantes, le marché de l'informatique au Maroc peut donc être considéré comme un marché porteur.

Perspectives du marché

On constate un mouvement d'implantation de nombreuses sociétés de services informatique étrangères sur le marché marocain au cours des 3 dernières années. Les entreprises françaises représentent la majorité de ces investissements.

Cette situation s'explique d'une part par le fait que l'offre et les services offerts par les entreprises étrangères sont souvent synonymes de savoir-faire et de qualité, et trouvent un écho favorable auprès des donneurs d'ordres marocains.

D'autre part la qualité de la main d'œuvre locale a encouragé certaines sociétés à venir s'implanter au Maroc avec pour objectif la formation d'ingénieurs, en particulier dans le domaine du développement informatique.

L'année 1999 avait été marquée par une accélération de la demande de matériel informatique. L'effet psychologique du bug de l'an 2000 n'avait pas simplement incité les entrepreneurs à s'équiper en nouveau matériel hardware mais aussi de profiter de l'occasion pour mettre à jour leur parc de logiciels.

Les télécommunications

Les télécommunications sont considérées au Maroc comme un support pour les autres secteurs d'activité, un vecteur de développement et un soutien à la réforme des structures.

Le chiffre d'affaires du secteur des télécommunications au Maroc avoisine les **8 milliards de Dirhams** (1 Euro = 10.7 Dirhams environ) et l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications estime que ce chiffre devrait doubler d'ici 2012 avec l'instauration de la concurrence.

Le Maroc possède l'un des plus grands réseaux de télécommunications en Afrique, de par son infrastructure et la qualité de ses services. Ce réseau a connu une forte croissance pendant la première moitié de la décennie, notamment avec la mise en service de nouvelles techniques de télécommunications.

Il existe également des entreprises privées et des sociétés de commercialisation de produits de télécommunications qui ont émergé en raison de la pression de la demande qui s'est faite sentir.

Cette demande en évolution continue, a renforcé le rôle des opérateurs privés dans le domaine de la sous-traitance et de la commercialisation de différents produits : des télécommunications et des services à valeur ajoutée, services mobiles radio-cellulaires, transmissions de données, réseaux à large bande, vidéotex et Réseau Numérique à Intégration de Services.

Sur le plan international, le développement du réseau de télécommunications tient compte de la position géostratégique du Maroc et de son rôle de trait d'union entre l'Afrique et le Monde Arabe. En effet, il est relié par câbles sous-marins et par satellites à l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. Ces moyens de télécommunications continueront à être renforcés et adaptés à l'évolution des échanges et de la technologie par la participation du Maroc aux grands projets internationaux Europe-Amérique en câbles sous-marins à fibres optiques et par satellites « Intelsat » et « Arabsat ». La participation au projet de satellites africains « Afrosat » permettra de diversifier les relations du Maroc avec les différents pays d'Afrique. Le Maroc est relié actuellement à 150 pays.

La première restructuration fondamentale du secteur a été la scission de l'ONPT en deux entités distinctes : Itissalat Al-Maghrib S.A. (Maroc Telecom) et Barid Al-Maghrib (Postes Maroc) ainsi que la création d'une agence de réglementation autonome, l'ANRT. De par cette Loi, il incombe à présent à l'ANRT d'exécuter les politiques en matière de télécommunications, de contrôler l'application des lois et des règlements par tous les acteurs du secteur des télécommunications et d'arbitrer les conflits en la matière.

Les premières étapes de la réforme du secteur des télécommunications ont été vécues comme un test. Les résultats plus que positifs engrangés par ces réformes (la vente de la deuxième licence GSM pour une somme de 1,1 milliards \$US, la privatisation partielle de l'opérateur historique pour 2,3 milliards \$US, l'augmentation fulgurante du nombre d'abonnés mobiles de 116 000 en 1998 à près de 3 millions début 2001, qui atteint actuellement 4 millions), ont permis de rassurer ceux qui au départ étaient réticents au changement.

Téléphonie fixe et architecture réseau

Maroc Télécom, l'opérateur unique

MAROC TELECOM (appelé aussi IAM pour ITISSALAT AL MAGHRIB) est actuellement le seul opérateur de téléphonie fixe au Maroc avec 1,2 million d'abonnés fin 2001.

Le téléphone fixe connaît cependant une désaffection au profit du téléphone mobile : 30.000 lignes téléphoniques fixes ont été ainsi résiliées en 2001.

Il n'y a donc actuellement plus que 6 lignes fixes pour 100 habitants, et le nombre d'abonnés au téléphone fixe ne cesse de reculer face au développement du téléphone mobile.

En effet contrairement à l'Europe où l'expansion du téléphone portable s'est ajoutée à l'utilisation du téléphone fixe, ici le développement de la téléphonie mobile s'est faite au détriment de la téléphonie fixe.

INFOS MAROC

Le Maroc ne possède pas les technologies nécessaires à l'élaboration de réseaux de téléphonie fixe performants (ADSL, ISDN,...). Ne disposant pas de fournisseurs nationaux capables de conceptualiser de complexes architectures réseaux et d'en réaliser la construction, I.A.M sous-traite aux entreprises mondiales du secteur. Toutes les entreprises leaders du secteur sont présentes au Maroc au premier rang desquelles le français Alcatel qui reste historiquement le fournisseur le mieux implanté. Mais la concurrence est rude et ses parts de marché s'effritent d'année en année au profit d'AT&T, Cisco, Lucent, Nokia, Nortel et Siemens notamment.

Sur ce créneau, le Maroc est un pays attractif, car, à une population relativement nombreuse (environ 30 millions d'individus), s'ajoute un PIB par habitant largement supérieur à celui des autres pays africains. Comparé à la moyenne des pays d'Afrique, Il en résulte une forte télédensité doublée d'un potentiel d'expansion intéressant à moyen terme. Aujourd'hui, le pays dispose de 1,5 à 2 millions de prises téléphoniques et la croissance reste forte; elle était supérieure à 20% par an entre 1990 et 1996.

Le secteur de la téléphonie mobile

Deux opérateurs sont actuellement présents sur le marché de la téléphonie mobile qui connaît une croissance spectaculaire: MAROC TELECOM et, depuis mars 2000, MEDI TELECOM qui a remporté l'appel d'offres pour la deuxième licence de téléphone mobile. Ces deux opérateurs ont à l'heure actuelle l'exclusivité sur ce marché.

Les cartes téléphoniques prépayées (Jawal pour MAROC TELECOM et Medijazz pour MEDI TELECOM) représentent 90% du parc d'abonnés.

Premier opérateur de téléphonie mobile avec 3,7 millions d'abonnés en 2001, MAROC TELECOM a bénéficié d'une position monopolistique jusqu'à l'arrivée de MEDI TELECOM.

Cette société réalise un chiffre d'affaires de 14 milliards de dirhams et dispose de 4 850 500 abonnés dont 3 700 000 pour un téléphone mobile.

Depuis, l'opérateur historique a été forcé de mener une politique commerciale beaucoup plus agressive et a renchéri de manière quasi-systématique les offres lancées par son concurrent.

MAROC TELECOM a ainsi récemment ciblé la clientèle des entreprises en commercialisant des offres « spécial entreprises » en octobre 2002.

Evolution du nombre d'abonnés au Gsm par opérateur

| Nbre d'abonnés Gsm | Juillet 2000 | Janvier 2001 | Décembre 2001 |
|--------------------|--------------|--------------|---------------|
| Maroc Télécom | 900.000 | 2.000.000 | 3.700.000 |
| Médi Telecom | 160.000 | 700.000 | 1.800.000 |

(sources : Maroc Télécom et Médi Télécom)

Taux de pénétration du tél. mobile 19% (soit 5,5 millions)

Néanmoins, comme dans de nombreux pays, l'échec de l'Internet mobile (Wap) à déjoué les pronostiques des opérateurs marocains. Les causes de ce ratage sont essentiellement la lenteur de transmission de données (9.6 Kbits, soit une vitesse 4 à 5 fois moins élevée que sur une formule Internet classique) et le manque d'attractivité (ni image, ni son).

Quant aux futures normes GPRS et UMTS, elles sont actuellement au point mort.

Le marché de la téléphonie mobile au Maroc apparaît toutefois très prometteur si bien qu'un deuxième opérateur étranger se prépare à pénétrer le marché marocain, laissant espérer aux consommateurs d'autres avantages en matière de prix, bien sûr, mais aussi de service.

Il s'agit du français **Orange**, marque récemment rachetée par France Telecom. La stratégie initiale de France Telecom qui consistait à obtenir une licence GSM a échoué face à Telefonica. Le français considère toujours le Maroc comme un marché stratégique, car le pays est un véritable carrefour économique. C'est une plaque tournante entre l'Europe et l'Afrique.

INFOS MAROC

Si France Telecom parvient à rentrer dans le capital d'I.A.M, il deviendrait dès lors un acteur incontournable. On parle d'ores et déjà d'une ouverture de capital de 25 à 35% ce qui pourrait rapporter à l'Etat marocain environ 2 milliards d'USD.

De plus, un nouveau marché s'est ouvert au Maroc depuis début mars 2000. Celui de la téléphonie par satellite. En effet, malgré de longues réticences du gouvernement marocain, Globalstar a finalement été autorisé à opérer sur le sol national. Le potentiel estimé à 5.000 nouveaux clients par an est bien entendu sans commune mesure avec celui de la téléphonie mobile traditionnelle. Cependant, pour le futur, cette nouvelle ouverture des autorités est encourageante. En effet, des grands groupes présents sur place pourront désormais avoir des opportunités de diversification.

L'intérêt porté au Maroc par les multinationales du secteur est sans doute renforcé par le stade de développement du téléphone cellulaire dans ce pays.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette croissance est tirée par le succès de la téléphonie mobile et par l'émergence d'internet, même si les disparités régionales restent très grandes.

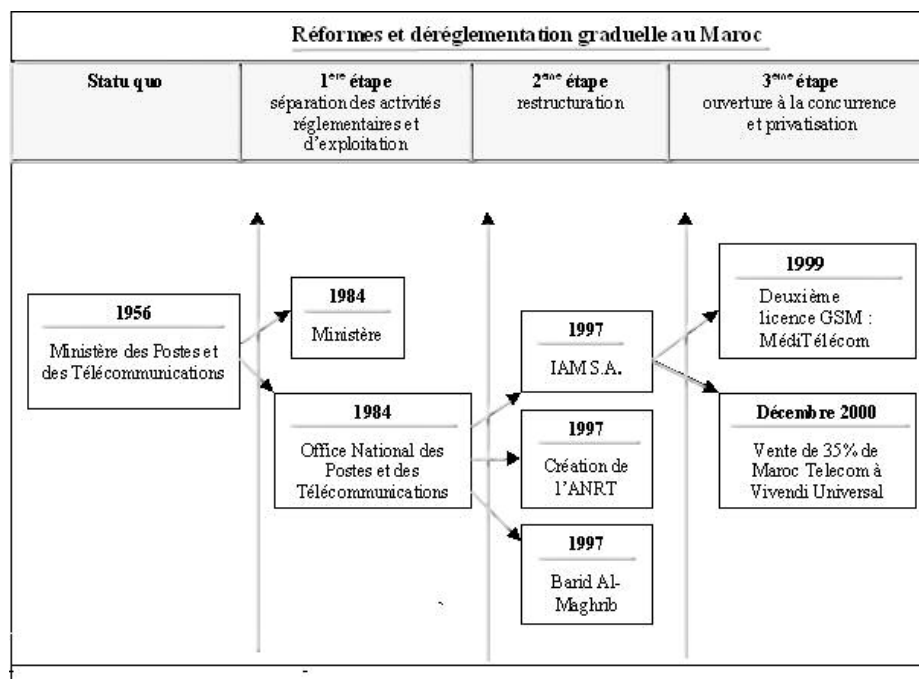
La réforme engagée par la Loi 24-96 visait principalement les objectifs suivants :

- Doter le secteur des télécommunications d'un cadre réglementaire efficace et transparent;
- Favoriser une concurrence loyale au bénéfice des utilisateurs des réseaux et services des télécommunications;
- Poursuivre le développement de ces réseaux et services en favorisant les initiatives tendant à les adapter à l'évolution des technologies et au progrès scientifique;
- Fournir un service public à l'ensemble du territoire du Royaume et à toutes les couches de la population et ce, dans le cadre du plan de développement économique et social;
- Offrir à l'économie nationale les moyens de communication basés sur des technologies en constante évolution de façon à accroître son ouverture et son intégration dans l'économie mondiale;
- Favoriser la création d'emplois directement ou indirectement liés au secteur.

Les réformes se poursuivent actuellement à un rythme accéléré et elles sont appelées à s'étendre à l'ensemble des secteurs des infrastructures publiques (énergie, poste, transport, etc.).

La libéralisation et la privatisation partielle des télécommunications ont porté leurs fruits sur plusieurs plans. D'une densité téléphonique d'à peine 5 % avant la libéralisation, le Maroc est vite passé à une densité de 8 % dans la téléphonie fixe et de 15 % dans la téléphonie mobile. **Le réseau téléphonique mobile couvre actuellement plus de 85 % de la population.** Le Maroc affiche un taux de croissance très rapide au niveau de la téléphonie mobile. Le nombre d'abonnés a quadruplé en l'espace de six mois (en mai 2000) et plus que doublé depuis pour atteindre 3 millions entre les deux opérateurs. Ces chiffres dépassent toutes les estimations faites tant par le secteur public que privé lors du processus d'octroi de la deuxième licence GSM.

Chronologie des étapes de la réforme des télécommunications



La réforme étant lancée, le paysage des télécommunications s'est vite transformé et les effets se sont très rapidement faits sentir à travers le pays.

- Une croissance fulgurante du parc des abonnés fixes et mobiles (134 % de 1998 à 2000);
- Un choix entre deux opérateurs dans la téléphonie mobile à des prix concurrentiels ;
- Un grand choix de fournisseurs d'accès à Internet;
- Une présence locale des constructeurs étrangers d'équipements des télécommunications;
- Des investissements majeurs en télécommunications et dans les nouvelles technologies de l'information.

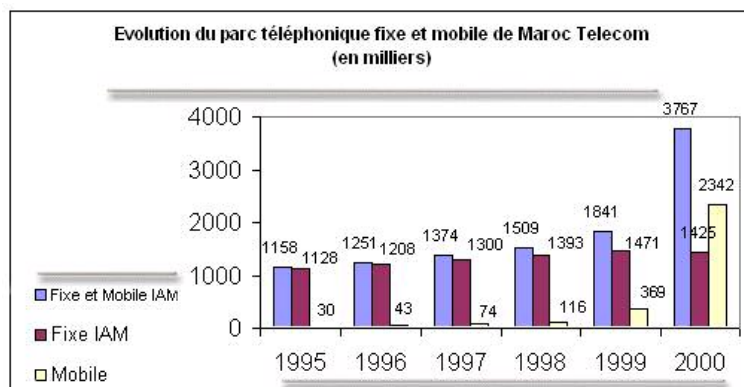
Principaux opérateurs

Les services de télécommunications de base sont fournis exclusivement par Maroc Telecom, l'opérateur historique. Maroc Telecom fournit de même des services GSM et à valeur ajoutée. Son capital est détenu à 35 % par Vivendi Universal, conglomérat français et 65 % par l'Etat. Sa privatisation a eu lieu en décembre 2000. Maroc Telecom bénéficie d'une licence générale. Il détient un réseau fixe de transmission entièrement numérique.

Médi Telecom s'est vu octroyer en août 1999 la deuxième licence GSM au terme d'un concours officiel de mise en candidature de sept compagnies de télécommunications. L'actionariat de Médi Telecom se compose de sociétés nationales (BMCE Bank, Groupe Afriquia, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)) et étrangères.

Après le lancement de son offre commerciale au printemps 2000, ce deuxième opérateur mobile a réussi à se tailler une place importante dans le marché du GSM. Il a doublé sa capacité et il continue à développer son infrastructure. En août 2000, le déploiement du réseau de Médi Telecom atteignait 60 % de la population marocaine. Selon les estimations de la compagnie, en mars 2001, le nombre d'abonnés avoisinait un million dont 90 % dans le marché des cartes prépayées et elle prévoyait d'atteindre le nombre de 5 millions d'ici 2003.

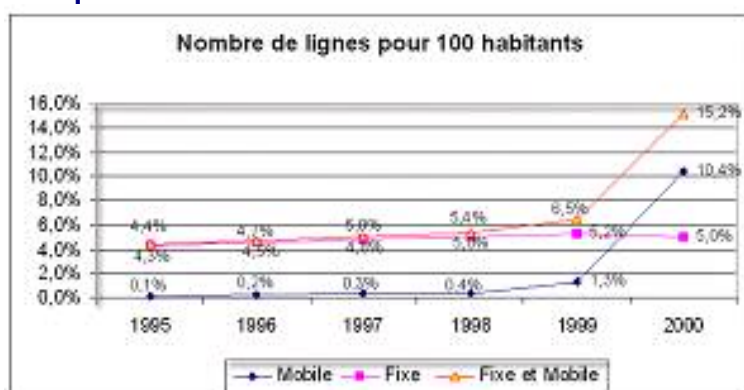
L'arrivée de la concurrence a été bénéfique pour le marché. Non seulement les opérateurs en ont bénéficié, mais les consommateurs aussi. Selon les dernières données fournies par Maroc Telecom, le nombre de ses abonnés fixes et mobiles s'élève à 3,767 millions avec un accroissement annuel de 105 %.



Le nombre d'abonnés mobiles de Maroc Telecom a dépassé en 2000 le nombre d'abonnés fixes.

La télé-densité a connu une forte croissance depuis la vente de la deuxième licence passant de 6,5 % à 15,2 % en l'espace d'une année. Cette croissance résulte de l'effort mené par le gouvernement en matière de réformes et du rôle joué par l'ANRT dans l'ouverture du marché.

La densité téléphonique au Maroc

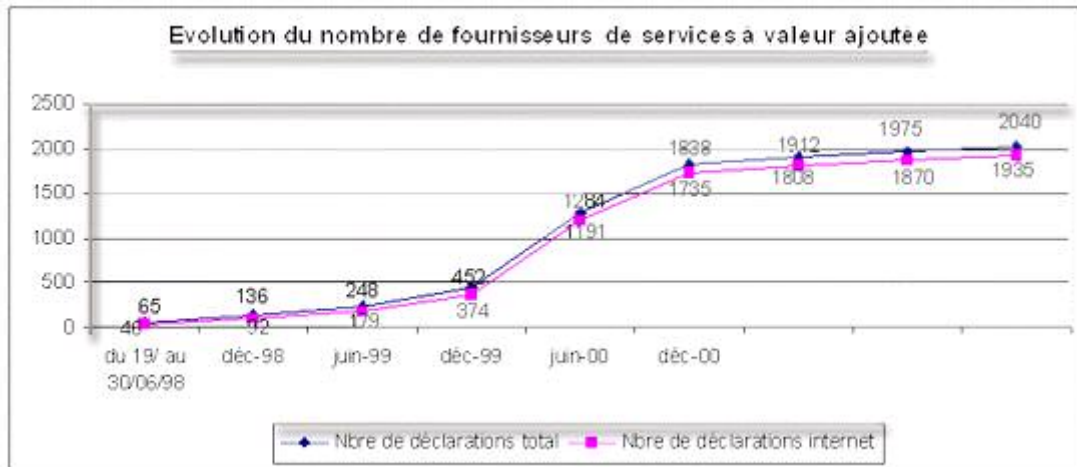


Trois licences VSAT ont été attribuées en 2000 à Space Com (dont les actionnaires sont : Wafa Investment, le Fonds Méditerranéen pour l'Investissement et le Bureau Yves Houssin et Bayard Participations); Gulf Sat Maghreb, (Gulfsat International, partenariat entre le Ministère des Communications du Koweït et Hughes Systems (USA)) et Argos (en association avec la compagnie norvégienne TELNOR), pour la fourniture de services commerciaux fermés n'empruntant pas le réseau public.

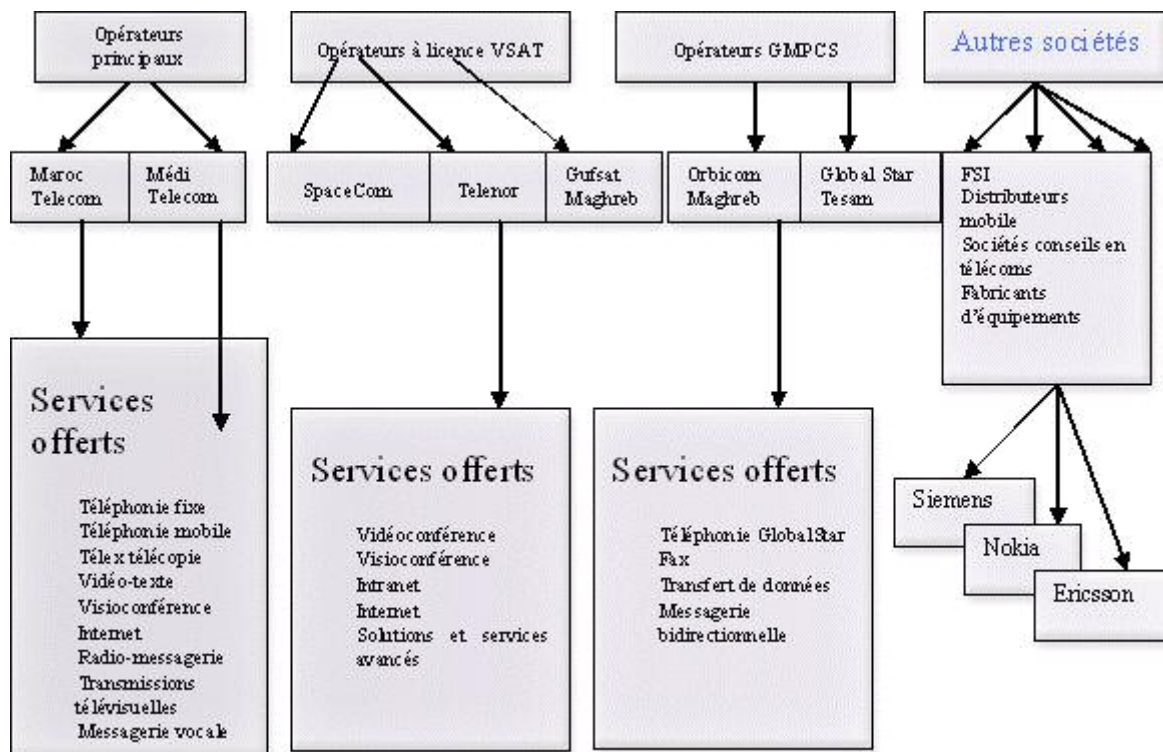
Deux licences GMPCS ont été délivrées en 2000 à la société Orbcomm Maghreb dont les principaux actionnaires sont : MIFA, ORBCOMM (USA), ASMA Invest (Société maroco-saoudienne) et la banque marocaine WAFABANK, et à Global Star T.E.S.A.M. pour la fourniture de services par satellite.

Les fournisseurs de services Internet (FSI) ne sont pas considérés comme des opérateurs. Ils ne sont pas soumis au régime de licence mais à une simple déclaration auprès de l'ANRT. Mais ceci n'empêche pas le fait qu'ils soient soumis aux obligations générales posées par la Loi 24-96 et par les termes de leur déclaration. Celle-ci détermine les conditions dans lesquelles ces services doivent être

assurés. Il y a lieu de relever que depuis 1998, la croissance du nombre de fournisseurs des services à valeur ajoutée à valeur ajoutée a connu une progression fulgurante. Le nombre d'utilisateurs s'élève à environ 500 000.



La figure ci dessous montre la structure du marché des télécommunications marocain et les principaux services offerts par chaque entreprise.



Développements futurs

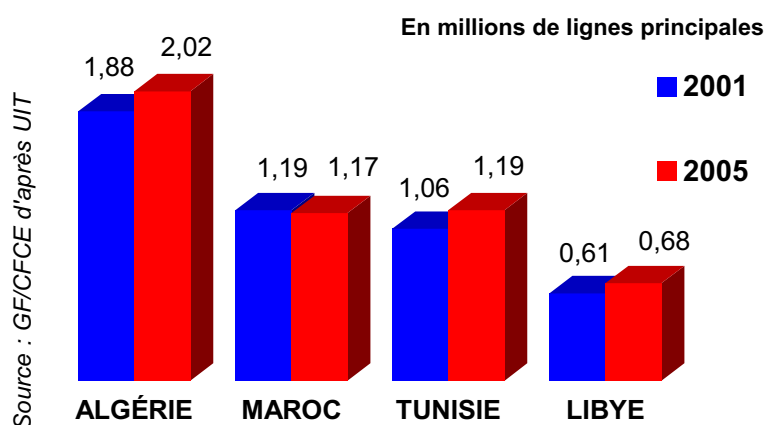
Les principaux opérateurs sont en train de déployer de nouvelles technologies et de nouveaux services afin de se positionner dans un marché au devenir de plus en plus concurrentiel.

En effet, l'ANRT s'apprête à :

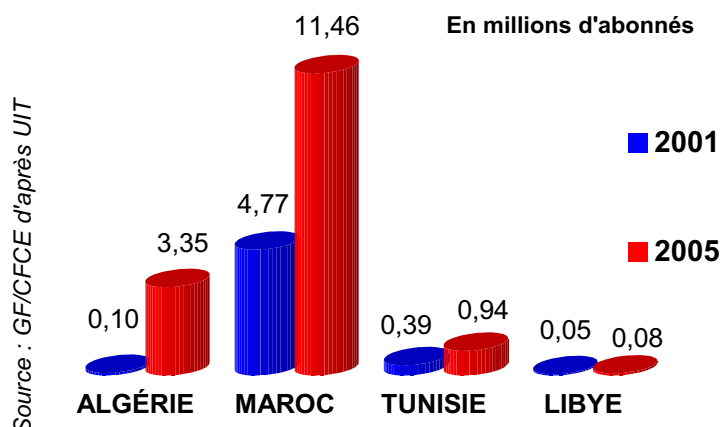
- Octroyer des licences réseaux radioélectriques à ressources partagées (3RP) fin 2001;
- Octroyer des licences d'exploitation de la boucle locale sans fil fin 2001;
- Octroyer une licence réseau (backbone) fin 2001;
- Libéraliser les services nationaux et longue distance en 2002;
- Libéraliser les services internationaux en 2003;
- Octroyer une troisième licence GSM en 2003 ou plus tôt si les opérateurs actuels sont prêts à renoncer à leur exclusivité de licence.

Les opérateurs qui obtiendront des licences de boucle locale auront 12 à 18 mois pour déployer leurs infrastructures et ne pourront dans un premier temps qu'offrir des services de données, la téléphonie nationale et longue distance étant sous monopole jusqu'à fin 2001. Cependant, ces nouveaux opérateurs intensifieront la concurrence dans ce marché et dans chaque région passée cette date. Les services offerts par les opérateurs de licences de boucle locale seront similaires aux services offerts à travers des liaisons filaires de l'opérateur historique. Les services combinés de la voix, de la vidéo, du fax et de la transmission des données seront offerts à partir des terminaux de distribution des services locaux sans fil à chaque station de base (BSS) locale.

MAGHREB : bilan - perspectives de la **téléphonie fixe**



MAGHREB : bilan - perspectives de la **téléphonie mobile**



Internet

Internet est devenu une réalité au Maroc.

Principaux chiffres

- ❖ Nombre d'internautes : **500.000**
- ❖ Nombre de fournisseurs d'accès : **130**
- ❖ Nombre de cybercafés : **2.500**
- ❖ Bande passante : **300 mégabits**

On constate des difficultés communes à la majorité des pays en développement, à savoir l'analphabétisme, la pauvreté de la population par rapport aux coûts exorbitants de la connexion et l'inconscience des avantages que peut générer l'utilisation de cet outil dans tous les secteurs d'activité. Ajoutant à tout ceci des problèmes de fonds, liés essentiellement à la nature des traditions de communication et des liens sociaux qui excluent l'idée que l'écran réussira un jour à s'interposer entre les individus.

Partant de la nécessité économique d'ouverture et de compétitivité, le pays a commencé une politique d'investissement dans les nouvelles technologies. Ainsi, pour répondre à ses besoins, le Maroc a fait appel à différents réseaux de communication tels que le réseau européen « EARN » ou le réseau commercial (MCI par exemple) avant d'opter pour Internet qui englobe la plupart des réseaux et supporte tous les types de communication et d'ordinateurs.

Le premier nœud Internet a été installé en novembre 1995 par l'ex-ONPT (Office Nationale des postes et Télécommunications), **et le Maroc est le 101^{ème} pays connecté à Internet** avec pour nom de domaine « .ma ». L'attrait pour ce nouveau média est perceptible auprès de la jeunesse du pays mais aussi de plus en plus auprès des entreprises. Internet est perçu comme un moyen d'accélérer, voire de sauter des étapes dans le développement de l'économie nationale.

En matière d'Internet, et dès le départ, Maroc Telecom a décidé d'associer le secteur privé. Ce système repose sur l'attribution d'agrèments au profit de sociétés privées postulant pour offrir la prestation de service Internet, et ce, après avoir eu l'autorisation de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications. Toutefois, ces fournisseurs lui reprochent sa non compétitivité au niveau de la bande passante comparativement à l'évolution de la demande sur le net. Aussi, **la baisse des tarifs d'accès à Internet de 20 % depuis février 1999**, a suscité des remous parmi les fournisseurs d'accès. Elle est considérée par certains comme de la concurrence « déloyale », principalement par ceux qui firent leurs revenus uniquement de la commercialisation de l'accès à Internet. Ils estiment que « la situation de monopole » exercée par IAM explique dans une large mesure, « la stagnation » de son développement ».

En juillet 1999, l'opérateur national des télécommunications Maroc Telecom a entrepris une nouvelle opération dans le but de promouvoir l'infrastructure d'Internet au Maroc. Celle-ci consiste en l'extension de la capacité de son réseau Internet par la mise en service d'une nouvelle liaison internationale capable d'acheminer un trafic de 4 Mbps, soit une augmentation de l'ordre de 40 % de la capacité globale du réseau marocain qui devient ainsi de 13 Mbps. De plus, Maroc Telecom a finalisé en février 2000 la mise en place du backbone Internet National qui couvre six principales villes (Rabat, Casablanca, Marrakech, Fès, Tanger et Agadir).

Au niveau de l'infrastructure, le Maroc dispose d'une bande passante de 136 mégabits. IAM s'apprête à lancer un appel d'offres pour le renforcement de cette capacité pour atteindre **300 mégabits au total d'ici juin prochain**. Actuellement, selon la direction Internet d'IAM, la bande passante n'est exploitée qu'à hauteur de 60%.

Sur le marché des professionnels, un tiers des entreprises déclarées à la CNSS sont branchées au réseau du Net, soit environ 25.000 sur un total de 75.000.

Des obstacles subsistent et ralentissent l'expansion attendue de ce secteur. En effet, près d'un tiers des entreprises marocaines ne disposent pas encore de structure informatique.

Le marché des entreprises est donc ouvert et devrait connaître un développement rapide dans les années à venir.

Le nombre d'internautes qui se connectent à leur lieu de travail est estimé entre 300 et 500 000 personnes. Le taux de pénétration varie donc entre 4 et 10% pour les professionnels mais ne dépasse pas 5% pour les foyers. D'une manière générale l'internaute marocain est un internaute élitiste : 59% d'entre eux ont effectué des études supérieures. Ceux ci sont essentiellement concentrés à Casablanca et à Rabat.

Ils peuvent accéder à Internet grâce à **la présence de 130 fournisseurs d'accès** (MAROC TELECOM étant leader avec plus de 30 000 abonnés).

Ce secteur est également caractérisé par **un grand nombre de cafés Internet : environ 2500** sont présents dans le pays, principalement dans les grandes villes.

Cependant, avec un coût moyen de 10 DH l'heure, ces cafés Internet ne sont pas rentables.

Les principaux freins évoqués au développement d'Internet sont les suivants :

- le faible taux d'équipement national (500 000 PC, dont seulement 10 % ont accès à Internet)
- le coût des communications téléphoniques
- le coût élevé de l'achat d'un ordinateur pour un particulier par rapport au pouvoir d'achat
- le faible niveau de connexion à la téléphonie fixe

Quant au e-commerce, il en est à son début : la création des premiers sites marchands date seulement de 2001.

Au delà du faible nombre de sites marchands, le nombre de cartes bancaires en circulation constitue également un frein important au développement du e-commerce.

En effet, seules 800 000 cartes de crédit permettant d'effectuer des achats sur Internet sont en circulation, à ce facteur s'ajoute la méfiance traditionnelle des consommateurs quant à la sécurité des transactions ainsi que l'absence actuelle de texte de lois sur la signature et le commerce électronique.

Gouvernement en ligne au Maroc

Depuis 1996, l'accès des administrations publiques au réseau des réseaux se poursuit avec une croissance lente mais soutenue. Désormais, depuis cette date, plusieurs départements ministériels disposent de leurs propres sites Web et diffusent une panoplie d'informations en ligne généralement actualisées. L'effectif de ces sites ne cesse de s'accroître en nombre et en quantité d'informations publiques qu'ils diffusent, favorisant ainsi une communication bidirectionnelle riche et de plus en plus interactive.

Mars 1999 a vu la naissance d'un comité interministériel sur le gouvernement en ligne. Le Mémorandum de ce comité stipule parmi ses lignes : "Les réseaux et systèmes d'information offrent des perspectives particulièrement prometteuses pour la modernisation de l'administration, qu'il s'agisse d'améliorer ses relations avec les citoyens et les entreprises ou d'accroître son fonctionnement interne. Aussi, ces réseaux et systèmes constituent un moyen efficace pour garantir la transparence et la réforme de l'administration".

Le réseau inter-administrations, les télé-procédures et la mise en ligne des données publiques constituent, en plus des mesures d'accompagnement, les piliers principaux de ce projet. Par ailleurs, depuis janvier 1999, le site Web officiel du Premier Ministre marocain diffuse des informations sur différents aspects de la vie politique marocaine et les grandes lignes du programme d'action gouvernemental.

Le réseau inter-administrations permettra d'étendre l'accès aux ressources informatiques à leurs services extérieurs et de simplifier les procédures administratives ainsi que l'accès des citoyens à l'information. Il permettra d'adopter les normes d'accès et d'échange d'information tels qu'utilisés par les administrations d'autres pays et organisations intergouvernementales et ainsi offrir une passerelle commune pour l'accès à l'Internet (avec des possibilités d'une sécurisation spécialisée) l'infrastructure au niveau de l'administration centrale et des services extérieurs sera complétée **par la création de points d'accès au public (télé-guichets)**. Ces derniers permettront d'assister les usagers dans l'accomplissement des formalités leur incombant, tout en assurant un premier travail de recueil et de contrôle avant leur envoi vers les services appelés à les traiter.

Associations d'Internet au Maroc

MISOC (Moroccan Internet Society): est une association à but non lucratif qui a été créée en novembre 1995, quelques jours avant la connexion du Maroc au réseau Internet. Elle est la consécration d'un travail de deux années, ce travail s'est traduit par l'organisation de deux grandes manifestations à l'échelle nationale. Il s'agit des « Premières Journées Internet au Maroc » organisées au mois de novembre 1994 et des «Deuxièmes Journées Internet au Maroc» en novembre 1995. Ces journées ont permis de présenter de manière pratique à l'utilisateur marocain les techniques d'Internet.

L'association a pour objectif de :

- ❖ Mettre en place et coordonner les opérations de sensibilisation et d'information sur Internet à l'échelon national;
- ❖ Associer tous les acteurs impliqués dans le processus d'exploitation de l'information via Internet, qu'ils soient producteurs d'information, diffuseurs, formateurs, techniciens ou spécialistes des télécommunications;
- ❖ Organiser régulièrement des sessions de formation pour tous les niveaux : du simple utilisateur au gestionnaire de réseau;
- ❖ Promouvoir et aider à la mise en place de sites de diffusion d'information marocains;
- ❖ Promouvoir et aider à la mise en place de forums de discussions spécifiques aux préoccupations des utilisateurs au Maroc;
- ❖ Établir des relations privilégiées avec les opérateurs télécoms au Maroc pour faciliter l'accès aux ressources de communication.

Tout ceci dans un but purement scientifique et académique de manière à aider aussi efficacement que possible l'ensemble des utilisateurs d'Internet au Maroc.

ALIM (Association Linux et Internet au Maroc) : association qui a vu le jour en mars 1999. L'idée a été évoquée lors de la réunion d'un certain nombre d'internautes sur le serveur de groupe de discussion sur Internet de Maroc Telecom, elle n'a pas immédiatement percé mais a réussi à s'imposer quelques mois après.

L'association s'est fixée trois objectifs dont le premier est de faire découvrir l'utilisation d'Internet et d'organiser des activités associatives liées à ce réseau tels que les conférences et les ateliers de formation. Dans cette perspective, ALIM se penche sur le problème de sécurité sur Internet, le but à terme étant de pouvoir diagnostiquer la sécurité des systèmes informatiques des associés et des organismes publics ou privés qui en expriment la demande. Ce pôle ambitionne également de développer des outils de diagnostic et de fournir un label de sécurité. Les deux autres objectifs d'ALIM peuvent se résumer en la promotion de la philosophie des logiciels à source ouverte (Open Source Software) d'une part, et la diffusion des technologies liées au système d'exploitation Linux d'autre part.

APEBI (Association des professionnels des technologies de l'information) : Créée en mai 1989, elle a fait suite à la création de l'Association des Professionnels de la Mécanographie dans les années 70, et celle des Professionnels de l'Équipement de Bureau et de l'Informatique dans les années 80. Désormais, elle compte 88 sociétés adhérentes dont l'objectif commun consiste en l'instauration d'une culture multimédia ainsi que la promotion des produits de hautes technologies au Maroc.

Afin de réaliser ces objectifs, l'association organise plusieurs manifestations dont le but est d'élargir et faire développer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au Maroc. Elle effectue également des études de marchés permettant la définition des besoins de l'utilisateur marocain, en vue de corrélérer les compétences des entreprises et les attentes du marché.

Aussi, l'APEBI joue-t-elle un rôle d'interlocuteur du secteur des technologies de l'information auprès des pouvoirs publics. Son but étant de rendre l'information accessible au plus grand nombre d'utilisateurs.

Par ailleurs, durant le mois de mars 2001, l'APEBI a rendu public un document à l'intention du gouvernement marocain, appelé contrat progrès, où elle invite le gouvernement à encourager fortement le développement des TIC au Maroc par un ensemble d'incitations juridiques et fiscales. Les recommandations consignées dans ce document incitent aussi les pouvoirs publics à s'intéresser de plus en plus à la formation de cadres et techniciens spécialistes en TIC. **En effet, le Maroc manque d'ingénieurs de haut niveau capable d'encadrer le développement des TIC.** Actuellement, 500 ingénieurs et maîtrises sortent des facultés et grandes écoles marocaines telles que l'ENSIAS, chiffre qui va croître dans les prochaines années pour atteindre plusieurs milliers en l'an 2005.

MIPS (Maghrebien Information Processing Society) Maroc : Créée en partenariat avec deux associations similaires créées en Algérie (Mips- Algérie) et en Tunisie (Tips : Tunisian Information Processing Society). Depuis, les trois associations organisent des activités et des manifestations nationales et une conférence bi-annuelle tournante en sciences informatiques. La 6^{ème} édition a eu lieu au mois de Novembre au Maroc (19 Octobre 2000 à Fès), la 7^{ème} édition a eu lieu à Annaba du 6 au 8 Mai 2002. L'objectif de cette association est de favoriser l'échange et la collaboration entre les chercheurs maghrébins pour le développement de cette science à l'échelle du Maghreb.

Internet et l'Éducation au Maroc

Le Maroc forme aujourd'hui, dans ses écoles primaires, ceux qui feront vivre et dirigeront la société marocaine en 2020 et au-delà. Les exigences sont très fortes pour le capital humain de demain au niveau de :

- ❖ L'accès à l'information, son traitement et son interprétation ;
- ❖ L'appréhension globale des problèmes de la vie ;
- ❖ La créativité avec un ancrage moderniste de l'identité nationale, de ses traditions et de ses valeurs.

Le problème ne se limite pas à faire entrer les TIC à l'école, mais de réformer celle-ci dans le cadre des orientations de la charte nationale de l'éducation et de la formation afin de former les citoyens de demain. Les TIC constituent un levier incontournable pour ce changement.

Les objectifs stratégiques pour préparer l'avenir sont au nombre de quatre :

1. Installer dans chaque établissement de formation (école, collège, lycée, institut, faculté) une salle multimédia (au minimum 12 PC + imprimante + connexion Internet) à laquelle le professeur de chaque discipline accède avec ses élèves, durant quelques séances par an, pour approfondir et/ou illustrer un aspect du cours en ayant recours à des supports numériques diversifiés (CD Rom, TV interactive, vidéoconférence, Internet,...). Pour chaque établissement (école, collège, lycée), la formation d'un professeur ou d'un instituteur. Ce professeur aura pour mission l'initiation des enseignants de son établissement aux technologies de l'information. La formation de techniciens niveau Bac + 2 aux techniques multimédias (logiciel et matériel) pour être à la disposition de la classe et lui apporter aide et assistance en cas de besoin
2. Accroître très sensiblement le nombre des professionnels des TIC

3. Reconvertir les diplômés en quête d'emploi vers les TIC
4. Promouvoir la formation continue des cadres et techniciens dans le domaine des TIC.
5. Par rapport au premier objectif stratégique, il n'est pas suffisant d'acquérir du matériel informatique mais il faut aussi penser aux usages qu'on peut en faire suivant le niveau de scolarisation.

Le plan d'action présenté par le gouvernement marocain pour la généralisation des TIC dans le système éducatif propose trois échéances (court, moyen et long terme) :

1. Horizon 2002 / 2003

- Équipement de tous les collèges et lycées, de 350 écoles et de tous les établissements d'enseignement supérieur et de l'OFPPT (principal organisme de formation public équivalent de l'AFPA en France) ;
- Reconversion de 5000 diplômés vers les TIC.

2. Horizon 2004 / 2005

- Équipement de 2000 écoles ;
- Renforcement de l'équipement des collèges et des lycées ;
- Formation annuelle de 1000 ingénieurs (bac+5), 2000 licenciés appliqués (bac+4) et 2000 techniciens (bac +2) ;
- Reconversion de 5000 nouveaux diplômés vers les TIC.

3. Horizon 2009 / 2010

- Équipement de 5000 nouvelles écoles.
- Formation annuelle de 2000 ingénieurs, de 4000 licenciés appliqués et de 4000 techniciens (bac +2).
- Acquisition de moyens de développement les plus modernes et de l'expertise pédagogique requise pour la conception et la production de contenus pédagogiques multimédias et interactifs.
- Renforcement de la démarche pédagogique de toutes les disciplines dispensées dans l'enseignement fondamental et secondaire tout en offrant une dimension d'auto apprentissage.
- Plate-forme d'appui et d'assistance aux apprenants et aux enseignants.
- Socle pour un centre d'excellence en matière de nouvelles technologies éducatives.

Il n'existe pas encore à ce jour au Maroc de développement significatif dans le télé-enseignement.

Les grandes entreprises géographiquement dispersées sont les principales concernées par les futurs développements du télé-enseignement : il s'agit principalement des grands groupes mono ou multi-activités et les entreprises du secteur financier. Ces entreprises présentent l'avantage de disposer d'un niveau d'équipement informatique et de connectivité correct, et d'une population de cadres ayant une bonne maîtrise de l'outil informatique. Les formations en ligne peuvent se faire en complément de la formation classique dans les domaines de la finance, du marketing, du management, de l'apprentissage des langues et des systèmes d'information.

Le cabinet Andersen estime que le télé-enseignement pourrait représenter 15 à 20 % des dépenses de formation dans ces entreprises à l'horizon 2005.

Pour déclencher ce processus, plusieurs projets ont déjà commencé ou sont en cours de démarrage :

1. Université virtuelle ouverte à tous les établissements d'enseignement supérieur pour :

- Améliorer la productivité de l'enseignement
- Aider et sensibiliser les enseignants à intégrer les TIC dans leurs enseignements ;
- Diffuser l'expertise dans les nouvelles techniques pédagogiques, concevoir, réaliser et adapter les présentations assistées par ordinateur.

2. Télévision interactive

- Mise à niveau et formation continue à distance des cadres du premier cycle de l'enseignement fondamental
- Première phase déjà mise en œuvre par le MEN : Un centre de présentation relié par satellite à 15 sites d'apprentissage situés dans 5 provinces du royaume
- Deuxième phase (horizon 2005) : généralisation à toutes les provinces du royaume.

3. Réseau MARWAN : Réseau informatique national à 2 Mbps dédié à l'éducation, à la formation et à la recherche. Il permet de :

- Fédérer l'infrastructure d'information et de communication des établissements de formation et de recherche. Actuellement 16 villes universitaires sont connectées
- Connecter ces établissements aux réseaux internationaux (RENATER , BELNET, ...)
- Valoriser les travaux de recherche : Archivage électronique, traitement et diffusion du savoir, etc
- Offrir aux établissements scolaires, universitaires et de formation professionnelle, la possibilité d'accéder aux technologies multimédias. Son ambition est d'offrir les services suivants :
- L'accès à Internet
- L'accès et la participation aux réseaux de recherches internationaux.

En conclusion

Les prévisions sont donc optimistes, le marché de l'informatique, de l'Internet et de la téléphonie mobile apparaissent très prometteurs.

En revanche la baisse nombre d'abonnés au téléphone fixe, risque d'augmenter à terme les coûts des infrastructures du réseau filaire qui fonde le développement d'Internet, et par conséquent d'en ralentir la croissance.

De même, l'Internet à haut débit a peu de chance de percer à court terme, en raison de l'importance des investissements nécessaires pour la construction de ce genre d'infrastructure. Le marché de l'Internet doit avant tout atteindre la taille critique.

D'une façon générale,

L'intégration des TIC dans les pays arabes peut être mesurée en utilisant quelques critères dont les plus importants sont :

- ❖ Existence d'une stratégie et un plan d'action clairement définis. La réussite ne peut être réalisée que si tous les opérateurs (économiques, sociaux, etc.) ont une vision claire de ce qu'un pays projette de faire dans le court, moyen et long terme.
- ❖ Existence d'une ressource humaine de qualité et d'un enseignement de haut niveau. La réforme de l'enseignement dans le sens de l'intégration des TIC doit être entreprise rapidement pour arriver à ces objectifs qui ne sont pas faciles à atteindre surtout pour certains pays où le taux de pauvreté et d'analphabétisme sont encore élevé et où les services de santé sont encore défectueux.
- ❖ Existence d'une infrastructure de télécommunications de bon niveau avec un secteur libéralisé où la concurrence est de mise mais avec des organismes de régulation indépendants et efficaces. Certains pays arabes peuvent être donnés en exemple comme le Maroc mais beaucoup d'autres hésitent encore à laisser jouer la concurrence et gardent toujours leurs monopoles sur le secteur.
- ❖ Existence d'un environnement législatif adéquat, propice aux investissements et qui tient compte des avancées technologiques. C'est la condition pour le démarrage effectif d'un certain nombre de chantiers importants comme le commerce électronique et l'administration en ligne.
- ❖ Existence d'une tarification adaptée des communications pour les usagers qu'ils soient des entreprises ou des individus. Des tarifs moins onéreux ne peuvent qu'encourager ces usagers à utiliser pleinement Internet et ses applications.

Les avancées des TIC ne peuvent être significatives et rapides que si les pays arabes commencent à œuvrer ensemble pour bâtir un espace informationnel arabe commun où toutes les sensibilités arabes y trouvent un espace de liberté, de dialogue et de coopération. Plusieurs sujets importants relient les pays arabes et qui seront le ciment d'une coopération soutenue entre eux : la diffusion de la culture arabo-musulmane, la formation et l'éducation, la création d'un contenu en langue arabe accessible à tous, l'échange d'expériences réussies en donnant en exemple toutes les réussites dans les pays arabes.

Des mécanismes de coopération dans tous les domaines doivent être trouvés pour promouvoir cette coopération et faire un suivi continu des projets en commun qui doivent être mis en chantier le plus rapidement possible.

Pour terminer, le secteur des TIC mérite une attention particulière car son développement engage les pays arabes dans le cercle vertueux de la création de richesse, d'emplois et les inscrit dans le concert des nations actives dans ce domaine.

COMMERCER AVEC LE MAROC

Le Maroc est l'une des économies les plus actives de l'Afrique du Nord. La proximité rend possible un commerce grandissant entre le Maroc et la France. De nombreux partenariats, associations techniques, industrielles ou financières voient le jour chaque mois entre les deux pays.

On assiste depuis quelques années à un engouement de l'investisseur étranger et plus particulièrement français pour le Maroc, favorisé par la similitude du droit des affaires, du droit fiscal et du droit des sociétés.

Si les réelles potentialités marocaines demeurent encore insuffisamment connues à l'étranger et même en France, les secteurs porteurs que sont l'agro-alimentaire, la chimie, la parachimie, l'électronique et de manière plus large les IMME intéressent de plus en plus les investisseurs étrangers.

Procédure et formalités

Aucune obligation n'est imposée à l'investisseur, aucune autorisation préalable n'est nécessaire, sauf s'il s'agit, bien sûr, d'activités réglementées telles que banques, assurances, pharmacie, transit.

Sur simple justification du financement de l'investissement en devises, les bénéfices ou dividendes s'y rapportant sont rapatriables de droit sans limitation. De même, est garanti le rapatriement, non seulement du capital investi, mais encore de la plus-value éventuelle réalisée lors de la cession de l'investissement.

Les formalités d'établissement sont relativement simples, dans le cadre de formules juridiques classiques. L'association avec des partenaires résidents, de nationalité marocaine ou autres, est souhaitable dans certains cas mais nullement obligatoire.

Sur le plan fiscal, on trouvera au Maroc la panoplie mondialement généralisée. Par ailleurs, les contrats de travail sont accordés sans difficulté et tout salarié résident, de nationalité autre que marocaine, peut transférer sur son pays jusqu'à 100% de son salaire net. Une convention de sécurité sociale existe avec la France, le Maroc ayant sa propre sécurité sociale.

Les Relations France - Maroc

Relations commerciales :

- La France est le premier fournisseur et le premier client du Maroc
- exportations françaises vers le Maroc : 19,5 Mds F (21,8 % de part de marché)
- importations du Maroc en France : 16,5 Md F
- 520 entreprises françaises présentes au Maroc.
- La France est le premier investisseur étranger en flux et en stock.

Les exportations du Maroc vers la France ont représenté 2,52 milliards d'Euros en 2000, en hausse de 1,8%. Cette sensible hausse est due principalement à la progression des exportations de produits textiles (+11,6%) et de composants électroniques et électriques (4,1%).

La France est également le premier investisseur financier du royaume, les IDE d'origine françaises représentant le quart du total des IDE réalisés au Maroc. Largement favorisés par le mécanisme de conversion de la dette en investissements privés et le programme de privatisation menés par les pouvoirs publics marocains, les investissements français au Maroc ont triplés depuis 1996 pour s'établir à 1,7 milliards de Dh en 2000. Le Maroc compte ainsi plus de 500 sociétés dont le capital est constitué de capitaux français, dont 380 filiales d'entreprises françaises employant un effectif global de 65000 personnes.

L'attrait des investissements français réside dans leur diversité, tant en terme de secteurs (banque, grands travaux, tourisme, industrie, pharmacie, énergie), qu'en terme de structure des entreprises (PME et grands groupes).

A titre d'exemple :

- LYONNAISE DES EAUX : Concession de la gestion d'eau, d'électricité et d'assainissement de la Communauté Urbaine de Casablanca.
 - AUCHAN : Prise de participation à hauteur de 49% dans le premier groupe marocain de grande distribution, Marjane, filiale de l'ONA (60 millions d'Euros).
 - VIVENDI UNIVERSAL : Prise de participation à hauteur de 35% du capital de Maroc Telecom (2,3 milliards d'Euros).
 - EDF : Construction et gestion d'un parc d'éoliennes à Tétouan.
 - AXA : Contrôle de la Compagnie d'Assurance Africaine.
 - ACCOR : Divers projets touristiques pour un montant global de 150 millions d'Euros.
 - SNECMA : Joint-venture avec la Royal Air Maroc.
- LAFARGE : Construction d'une cimenterie à Tétouan (205 millions d'Euros).
- ST MICROELECTRONICS : Construction d'une unité de production (300 millions d'Euros).

Relations UE-MAROC

Les relations commerciales marocaines se font pour plus de la moitié avec l'Union européenne. En 2000, les importations de l'UE en provenance du Maroc étaient de l'ordre de 5.998 millions d'euros, les exportations vers le Maroc de 7.718 millions d'euros. Le solde commercial marocain a toujours été favorable aux échanges avec l'UE.

Les principaux produits importés de l'UE sont notamment les tissus, les machines et appareil divers, les produits chimiques, les matières plastiques, le blé. Quant aux principaux produits exportés, ils concernent notamment : les produits alimentaires (de la pêche, fruits et primeurs surtout tomates, agrumes, les fleurs) les produits finis de consommation (particulièrement du secteur textile) et divers types de machines et équipements, produits chimiques, plastiques etc...

Au niveau des conditions d'entrée, les produits industriels d'origine marocaine sont d'ores et déjà admis en franchise sur le marché de l'Union européenne. Certains produits agricoles font l'objet de quotas dans les limites desquels, les droits de douane sont nuls ; d'autres sont soumis à un prix d'entrée. Ces produits concernent surtout les tomates, les pommes de terre, les oranges, les petits fruits d'agrumes, les fleurs...

Ouverture sur l'étranger

Outre les avantages inscrits dans le cadre de la Charte de l'investissement (suppression de l'agrément préalable, allègements fiscaux, avantages en matière de réglementation des changes, etc.), la Loi de Finances 1999/2000 a réduit de 500 millions de Dh à 200 millions de Dh le montant de l'investissement minimum à tout investisseur pour la signature de conventions avec le gouvernement accordant des facilités fiscales (exonération du droit à l'importation et de la TVA). Le Maroc a signé un certain nombre de conventions qui viennent s'ajouter aux différentes mesures d'assouplissement prises dans le but de promouvoir l'investissement en général et de favoriser les investissements étrangers.